

Vida AZIMI

Directrice de recherche au CNRS/CERSA-Université PARIS II

ICI LONDRES : LA VOIX DE LA FRANCE
Menus propos historiques sur le service public de l'audiovisuel

In : *Cahiers de la Fonction Publique*, n° 266, avril 2007, dossier sur : l'Audiovisuel ,p.5 à 9.

L'oreille collée contre un vieux poste, souvent entre voisins, à l'heure où « les Français parlent aux Français », tension de l'attention contre les grésillements bien connus dont la musicalité aiguë est déjà annonce précoce des « sanglots longs d'un violon », présage codé de la délivrance, de la liberté. Qui n'a en tête, parmi nous cette image enfouie et vivace au fond de nos consciences ? Les aînés certes, mais aussi les cadets familiarisés avec cette sonorité après la Guerre, à travers le cinéma ou autres moyens radiophoniques et télévisuels. Français d'ailleurs à ceux de l'intérieur. Radio de la liberté contre radio de la servilité. « Radio -Paris (qui ment) », celui de l'occupant, contre Radio - Londres, la voix du résistant, celle de la France voulue d'antan et de tous temps. Et ce n'est guère une allégorie nostalgique. Toutes les questions relatives à l'audiovisuel et à son régime juridique y sont déjà contenues, qu'il s'agisse de la liberté d'expression, de l'authenticité et du monopole de l'information, des rapports étroits entre usagers et service public, de manipulation, de censure et de propagande aussi.

Il existe une archéologie de l'audiovisuel, comme il y en a un historique plus proche, celui de l'ORTF, enfin une actualité où le numérique semble tenir lieu de philosophie politique. Or toute information nécessite réflexion avant sa transmission. La rhétorique technique n'est en fin de compte qu'un leurre médiatique. De là à penser que la Voix de la France ne serait plus qu'inaudible aparté, il n'y a qu'un pas. Évitions de le franchir, pour ne confondre médiologie avec astrologie... Le sujet est si

vaste et notre espace d'expression si réduit. On ne trouvera donc ici que de modestes scolies¹.

***L'Archéologie de l'audiovisuel en France.**

-La première liaison radiophonique a lieu en 1908 entre la Tour Eiffel et Villejuif. Dès la Première guerre mondiale, le radiotéléphone est partie prenante, en termes d'information et/ou propagande, aux opérations militaires. La vraie entrée de la radio dans l'histoire date de 1917 quand l'émetteur du croiseur *Aurore* transmet aux troupes russes de Petrograd les instructions du Comité révolutionnaire. Preuve est alors faite de la possibilité de la communication instantanée et réciproque d'un événement, « à distance », entre deux groupes d'hommes.

En 1927, le *Radio Journal de France* est créé sur Paris PTT. En 1931, le premier *radioreportage* montre l'aspect novateur du procédé, suivi d'autres reportages « en direct », porteurs d'émotion chez un public fasciné. Le taylorisme permet l'équipement de masse en récepteurs radio des populations (1,3 million de postes en 1933, 3 millions en 1936, 5 millions en 1940 en France). C'est l'époque aussi des conflits pour l'attribution des fréquences radio et celle de la création en 1925 de l'Union internationale de radiodiffusion. « Medium chaud » comme la qualifiera plus tard, avec plus ou moins de raison Mac Luhan, la radio devient l'outil de communication préférée des hommes politiques, servant tour à tour, différentes idéologies. Le fascisme et le nazisme sauront en faire un instrument de prédilection. Après guerre, l'on se souviendra longtemps des « causeries au coin du feu » de Pierre Mendès-France. La notion de manipulation et les effets nocifs des communications de masse commencent à faire l'objet d'études scientifiques (l'École de Francfort par exemple, sur l'influence et le paradigme des effets). De plus par ses « feuilletons », la radio ajoute à sa mission d'information une fonction de distraction et d'intégration culturelle. Elle réunit la famille dans la salle de séjour et devient ainsi un élément domestique indispensable. Avec le développement de la télévision et l'arrivée des

¹ La bibliographie ayant servi de base à cette étude sera donnée à la fin du texte. Pour des raisons d'économie d'espace, nous éviterons, dans la mesure du possible, les notes en bas de page. Naturellement, cela n'empêche la gratitude que nous devons aux différents auteurs qui ont nourri ce travail.

transistors à la portée de tout le monde, la radio se transforme par la décentralisation des émetteurs et par le ciblage de publics variés (routiers, jeunes, mélomanes, femmes au foyer, etc.). Si la radio reste publique, quelques exceptions périphériques sont admises, telle *Europe 1* de Daniel Filipacchi, en 1959, très écoutée par les jeunes pour son émission, « Salut les copains ».

- Le vocable « télévision » fait son entrée dans le discours, lors d'une conférence internationale à l'Exposition universelle de Paris, en 1900. En 1936, l'Angleterre inaugure la première émission télévisée. En 1939, la Tour Eiffel émet quinze heures de programmes par semaine et à partir de 1945, des émissions régulières sont transmises des studios de la Rue Cognacq-Jay. La décennie 1950-1960 est celle de la télévision en noir et blanc. Dès 1949, 1500 téléviseurs en service dans la région parisienne diffusent, pour quelques élus, un journal télévisé deux fois par jour. La retransmission du couronnement de la reine Elisabeth II d'Angleterre, en 1952, passe pour un tournant majeur dans la diffusion de masse, grâce à l'utilisation d'un faisceau hertzien mis au point en 1951. D'autres émissions enrichiront la palette télévisuelle, favorisées par le boom du nombre des postes chez les Français (15 millions en 1960). En 1962, les satellites américain Telstar et français Pleumeur-Bodou expérimentent l'espace de leurs signaux initiaux. Les premiers magnétoscopes grand public paraissent en 1965 avant d'atteindre une population d'environ 8 millions, en 1985. La télévision couleur entre en lice en 1967. La publicité bouleverse l'économie de la télévision en 1968. L'ensemble du territoire national est couvert par deux chaînes en 1970.

****Jusqu'à la Vème République**, la Radiodiffusion connaît un statut ambigu, même si le caractère public l'emporte. Certes des projets et des propositions de loi ont été précédemment déposés pour doter la Radiodiffusion de l'autonomie, notamment par rapport aux PTT auxquels elle était rattachée. Reste que la conscience politique de la Radiodiffusion devient primordiale, avec le rôle du transistor dans les « événements d'Algérie » et la télévision devient « l'arme absolue » avec le référendum de 1962.

-Une organisation cohérente et efficace et un véritable statut s'imposent à nos gouvernants, renforcés par la Constitution de la Vème République. Une ordonnance

du 4 février 1959 fait de la RTF un établissement public à caractère industriel et commercial, l'émançant en principe du contrôle parlementaire, mais la soumettant à l'autorité gouvernementale. Le changement est plus « cosmétique » que véridique. En 1964, le ministre de l'Information, Alain Peyrefitte stigmatise « les quatre vices principaux » de ces structures, savoir « un carcan financier qui favorise l'inertie sans empêcher les gaspillages ; un état d'esprit bureaucratique ; la toute-puissance des clans ; la politisation des problèmes intérieurs de la maison ». Une chirurgie de guerre devient nécessaire et se concrétise par la loi du 27 juin 1964 « portant statut de l'Office de Radiodiffusion-Télévision française » et un « train » de décrets d'application. Après quelques hésitations, « une charte libérale de la Radiodiffusion est adoptée », assurant l'exactitude des informations et le pluralisme des opinions. La doctrine va y trouver matière à d'intéressants débats juridiques. Le rigorisme juridique d'apparence du statut a demandé clarification. Une décision du Conseil constitutionnel du 19 mars 1964 affirme que la Radio-Télévision française forme une catégorie d'établissement public sans équivalent ² sur le plan national dont la création est réservée au législateur ; c'est dans la ligne de la jurisprudence du Conseil de 1959 sur la RATP. Notons cependant qu'en dépit des garanties de libertés publiques, de neutralité et d'impartialité offertes à cet organisme, l'expression « service public » est évitée. En réalité le statut effectif de l'ORTF est conçu comme un composé complexe de textes législatifs, de textes réglementaires et de pratiques. Pour Michel Bouissou, le statut a commencé sa carrière par une « phase libérale », suivie d'une « phase autoritaire ». Dans la première étape, le Ministre se résout à la précision de la nature du service public et aux justifications de son pouvoir de tutelle. Le statut conserve ainsi un « caractère transactionnel ». Quant aux décrets d'application d'origine, ils s'appliquent aux statuts des personnels et des journalistes, avec une pointe de méfiance qui diminue les garanties contractuelles et syndicales. L'ORTF devient de la sorte le monopole du véhicule de la pensée officielle. Après avoir tâtonné entre les modèles étrangers, recherché une solution française, synthèse des statuts d'entreprises publiques ou privées, on a fini par opter pour un « moule juridique passe-partout ». Ajoutons que l'utilisation du terme « office » n'apporte

² C'est moi qui souligne.

aucune précision juridique, ajoutant même au « flou » du modèle adopté. Quant à la tutelle ministérielle, elle est *sui generis*, ce qui fait du ministre un arbitre des conflits possibles. Pour l'organisation interne de l'ORTF, le Gouvernement a préféré un équilibre exact « entre les servitudes de l'État et les exigences de la liberté ». L'élément d'ordre est la Direction générale, l'élément de liberté le Conseil d'administration. Certes, on est très loin du brutal « viol des foules » défini par Serge Tchakhotine. Néanmoins, en écho à l'opinion générale, par « une formule léninienne », Jean-Jacques Servan-Schreiber écrivait dans *l'Express*: « Le Gaullisme, c'est le pouvoir personnel, plus le monopole de la Télévision ». « Décevant », au regard des attentes, ce statut imparfait n'est pas « sans mérite », aux yeux des commentateurs, qui y voient la fin de l'anarchie et des pas vers la cohérence, marquant l'entrée dans la civilisation de l'image et de l'instantané, ou pour reprendre l'expression du Ministre d'alors « un grand saut dans l'inconnu ». L'ORTF aura une durée de vie de dix ans. L'article 2 de la loi du 7 août 1974 dispose « l'ORTF est supprimé », exprimant par là le désir de rupture exprimée avec l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République. L'« hydre ORTF » est démantelé. Le service public repose dorénavant sur des unités indépendantes et concurrentes : TF1, Antenne2, FR3, Radio France, TDF, la SFP et l'INA (Institut national de l'audiovisuel, chargé de notre mémoire audiovisuelle). Le 6 janvier 1975, M. Valéry Giscard d'Estaing déclare : « La radio et la télévision ne sont pas la voix de la France » ; « leurs journalistes sont des journalistes comme les autres »³. Vraiment ? Des doutes sont permis entre le péremptoire déclaratoire et les pratiques opératoires.

*** **La « Révolution culturelle »** de la Radio et de la Télévision, renforcée par les innovations technologiques et les nouvelles stratégies de communication, coïncide avec l'alternance socialiste inaugurée par l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, le 10 mai 1981. Dès le 27 mai 1981, Georges Fillioud, promu ministre de la Communication (-le changement d'intitulé d'un ministère n'est jamais innocent), promet une « grande loi sur l'audiovisuel » et « une charte de la communication ». Les radios « pirates » sont reconnues et deviennent des radios locales privées autorisées à émettre par la loi du 9 novembre 1981. Une joyeuse

³ C'est moi qui souligne.

cacophonie commence à régner, dans un climat bon enfant mais non sans « caprices » ni quelques accès d'humeur. La loi du 29 juillet 1982 apporte deux nouveautés majeures : 1° le monopole de la programmation est abrogé. D'après l'article 1^{er} : « la communication audiovisuelle est libre » ; 2° la création d'une Haute Autorité. L'on assiste à la naissance des télévisions privées, à la privatisation de TFI (1986), à la création de la chaîne culturelle franco-allemande ARTE. Une loi du 30 septembre 1986 établit une nouvelle instance de régulation, la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), aux pouvoirs plus renforcés que ceux de la Haute autorité.

Ce qui laisse perplexe, c'est l'intrusion fracassante de l'argent par l'augmentation des recettes publicitaires d'où la tyrannie de l'audimat et par la multiplication des chaînes audiovisuelles privées, voire payantes comme Canal+ . L'aimable variété du paysage audiovisuel sert en fait de paravent à ces puissances non plus occultes mais revendiquées de l'argent. Le citoyen reste libre de ses choix, lors même que la médiocrité des programmes fait oublier l'esprit civique, pivot de la notion du service public, le « zapping » évitant le sens critique. « *Loft story* » devient la parabole d'une « *soft story* », premiers pas vers ce « totalitarisme mou » déjà dénoncé par Tocqueville. Pauvre service public ! Pauvre France ! Nostalgique, l'on se surprend à rêver d'un nouveau Maurice Clavel, quittant , sans s'attarder, le plateau de la fameuse émission politique « A armes égales », avec un irrévérencieux : « Bonsoir, Messieurs les censeurs ». Salut , chapeau bas, aux nouveaux insolents tanceurs !

Pour que la Voix de la France porte fort et loin, il faut qu'elle cesse d'être celle d'un service public conjuguant « tendance », « incompetence » et « arrogance » d'une donneuse de leçons et qu'elle renoue avec ce qui fait la matière de notre identité de Jeanne d'Arc à de Gaulle, la liberté et la « résistance » .Voilà ce que d'autres peuples attendent de nous, voilà le véritable « esprit » que notre service public de l'audiovisuel, au-delà des statuts juridiques divers, se doit à lui-même comme à chaque Français. Point n'est question de médiologie, encore moins d'idéologie, mais de déontologie imposée à nous par notre histoire dans ses pages les plus lumineuses.

Bibliographie :

- Michel BOUISSOU, « Le Statut de l'office de radiodiffusion-Télévision Française (O.R.T.F) », *Revue de Droit Public*, n° 6, nov.-déc. 1964, pp.1109-1197.
- Jean-Noël JEANNENEY, *L'Écho du Siècle, Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, éd. mise à jour, Hachette/Pluriel, ARTE éditions 1991 et 2001.
- *Si RFI m'était contée, 1931-2004*, cinq CD et une brochure, RFI/INA, édition commémorative.
- Alex MUCCHELI, *Les Sciences de l'information et de la communication*, éd. Hachette/Supérieur, 4^e éd. 2006.
- *Dictionnaire historique de la Résistance. Résistance intérieure et France Libre* (dir. François MARCOT), éd. Robert Laffont, Paris, 2006.
- « Si le service public ne peut plus interpellier, il faut fermer boutique », propos de Jean-Paul PHILIPPOT, administrateur-général de la Radio-Télévision belge francophone (RTBF), recueillis par Jean-Pierre STROOBANTS, *Le Monde*, daté samedi 16 décembre 2006.
- Dominique ROUSSEAU, « Télévision numérique : chaîne bonus, chaîne malus ! L'octroi de nouveaux canaux menace les principes constitutionnels de pluralisme et d'égalité », *Le Monde*, daté samedi 20 janvier 2007.
- « Une journée devant France 24 », dossier sur la chaîne d'information internationale, lancée en décembre 2006, dossier préparé par Jean-Jacques LARROCHELLE, Martine DELAHAYE et Guillaume FAISSARD, *Le Monde, supplément TV&Radio*, du lundi 5 février au dimanche 11 février 2007, pp.2-3.
- Patrice de CAROLIS, « La singularité du service public passe par le renforcement de son offre », propos recueillis par Daniel PSENNY, *Le Monde*, daté samedi 17 mars 2007, p. Médias.
- LA TÉLÉVISION, www.centraphone.fr
- Claudio CHIOLA, Silvio VANNINI, « Radiotelevisione », *Enciclopedia giuridica*, vol. XXV, *Istituto Enciclopedia italiano*, Roma, 1991, pp.1-23.
- Daniel PSENNY, « La RAI attend toujours les réformes promises », *Le Monde*, daté 13 octobre 2006, p. Médias.
- www.cairn.info/article, Renée DICKASON, « La BBC, imperméable à la propagande . de la guerre des Malouines aux guerres du Moyen-Orient », *Vingtième Siècle*, 2003, pp.71-81.
- www.union-network.org, 07/12/2004, « Les syndicats britanniques des médias s'engagent à lutter contre les mesures draconiennes, y compris le licenciement de milliers de personnes, qui menacent le rôle historique de la BBC en tant que service de radiotélévision publique ».
- Audrey BONNÉRY, *La France de la BBC, 1938-1944*, thèse, Université de Bourgogne, 15 déc.2005, exposé de soutenance de thèse, www.u-bourgogne.fr
- BBC AFRIQUE, www.bbc.co.uk/french/history
- Jeremy JAMET, « La BBC, la chaîne britannique de référence », 19 déc. 2005, www.France-expatries.com
- www.wikipedia.org/wiki/BBC

(Prière de mettre la suite sous forme de petits encadrés)

LA RFI

Radio France Internationale, héritière de la Société de la Radiodiffusion de la France d'Outre-mer (la SOFRAM), a fêté en janvier 2005 son trentième anniversaire. Radio des amateurs d'ondes courtes, destinée d'abord aux expatriés puis aux pays étrangers intéressés à l'actualité et à la diplomatie vue de France, elle a en sa qualité de radio extérieure de la France, marqué et fait découvrir notre identité au monde. Sa mémoire sonore est la nôtre, même si elle est lacunaire

faute d'avoir conservé trace des émissions en japonais, en espéranto ou en langues scandinaves dans les années 1940 et des programmes diffusés en Hongrie, en Bulgarie et en Grèce jusqu'en 1974. Son histoire se décline en tranches chronologiques, autant de repères de notre histoire et nos stratégies dans et vers le monde : 1° 1931-1939, la naissance du poste colonial, devenu en 1938 Paris ondes courtes puis Paris mondial, en 30 langues, mais dépourvus de moyens nécessaires. 2° 1939-1945, la guerre des ondes où elle devient pendant 4 ans un outil de résistance pour la France Libre qui utilisera aussi Radio Brazzaville et la BBC, lors même que le régime de Vichy lance « la voix de la France », puis « France fidèle », enfin « la France musulmane ». 3° 1945-1948, la reconstruction grâce à l'ordonnance du 22 juin 1944, signée à Alger par le général de Gaulle, puis l'amputation en 1947 par une commission « de la hache » de sept langues. 4° 1948-1956, les débuts de la guerre froide, avec des émissions mobilisées vers les pays de l'est européen, à l'instar des Américains qui établissent deux radios privées (*Radio Free Europe* et *Radio Liberty*). 5° 1955, création de la Sorafof, pour engager la France dans la voie de la décolonisation. 6° 1954, le début de la guerre d'Algérie et la montée des Élab, nouvelle guerre des ondes, avec d'une part « la voix des Arabes » et « la voie de l'Algérie libre », émises du Caire, de l'autre des émissions en kabyle, en berbère et en français de Paris ou d'Alger. 7° 1962, le temps de la Coopération, après les indépendances, où la Sorafof devient l'Office de Coopération radiophonique. 8° 1958-1963, déclin progressif des émissions vers l'étranger, la France n'occupant plus que le 17^e rang au palmarès des radios internationales et donnant dans des restrictions budgétaires. 9° 1963-1968, opération « Rose des Vents », sous l'égide d'un conseiller d'État Edouard Balladur, immense sondage pour vérifier l'efficacité des moyens. L'auditoire existe mais aucun plan de relance ne suit. Les événements de mai 68 bouleverseront l'audiovisuel, y compris extérieur, en France. 10° 1969-1974, la naissance de la Direction des Affaires Extérieures et de la Coopération (DAEC), avec le changement d'identité de notre radio extérieure, le 1^{er} janvier 1969, devenue l'Office de coopération radiophonique (OCORA), absorbé par les émissions en direction de l'étranger de l'ORTF, bientôt entraîné dans l'éclatement de ce dernier en 1974 et subissant dès lors la suppression de 14 des 17 langues. 11° 1975, la naissance de Radio France Internationale financée par la redevance et le ministère des Affaires étrangères, accompagnée d'une chaîne Sud, pour privilégier l'influence de la France dans la zone du Tiers-monde. 12° 1976-1981, l'affirmation de la chaîne Sud, le lancement en février 1976 d'une chaîne Ouest à destination des francophones de la côte Ouest des États-Unis et en 1977 d'une chaîne EST avec le retour la même année de la langue portugaise à la RFI. Désormais La RFI est en pleine expansion.

LA BBC

La *BBC*, un mythe, notre alliée fidèle des jours sombres, porte-voix de la France insoumise et des Alliés, fut un compagnon de route vital avec un message prédominant : « Quand les Allemands nous brouillent, les Français se débrouillent ». Au-delà de la « guerre des ondes » pendant la Deuxième guerre mondiale où son action fut décisive, la *BBC* se trouve en permanence, au niveau national et international à la croisée sensible de l'histoire culturelle et de l'histoire politique et diplomatique. Prestigieuse institution, la *BBC* demeure toujours dans l'imaginaire britannique avec ses qualités de « vertu », d'« impartialité » et d'« indépendance », même s'il y a quelque optimisme dans cette vision. La vieille Dame est appelée avec tendresse « *Auntie* ». Au pays d'*Habeas Corpus*, pour l'auditeur ou le téléspectateur, elle exerce non seulement un magistère moral mais représente une sorte de « contrepoids ». Créée en octobre 1922, la *British Broadcasting Corporation (BBC)* est pionnière en matière d'information. Référence d'information généraliste internationale, informative, éducative et créative, elle permet à 80 pays d'y accéder. Du point de vue juridique, elle a longtemps préservé le monopole de diffusion, jusqu'à l'arrivée de *ITV* (chaîne et radio indépendantes). La *BBC* est très majoritairement financée par la redevance. Face à la concurrence privée, elle a su réaliser les adaptations nécessaires, en multipliant les radios et les chaînes de télévision plus ou moins spécialisées. Ces transformations ont nécessité des restructurations et entraîné la baisse du nombre du personnel. D'où le bras de fer avec les syndicats britanniques des médias, bien décidés à combattre les mesures draconiennes, surtout le licenciement de milliers de personnel, considérées comme une menace pour le rôle historique de la *BBC* en tant que service de radiotélévision publique.

LA RAI

La *RAI SpA* ou *RAI* est l'acronyme de *Radiotelevisione Italiana*, succédant à l'*EIAR, Ente Italiano Audizioni Radiofoniche*, limité aux seules émissions radiophoniques. Après diverses expériences dans la région de Turin, La *RAI TV* lance, le 3 janvier 1954, ses émissions télévisuelles à l'échelle nationale. En

2004, elle a célébré son cinquantenaire. Société par actions de droit privé, la *RAI SpA* est contrôlée à 99,55% par *RAI Holding*, détenue par l'État italien (ministère du Trésor) et à 0,45% par la *SIAE (Società Italiana degli Autori ed Editori)*, garante des droits d'auteur. L'entreprise détient le monopole du service public radio-télévisé en Italie. A ce titre, elle doit répondre à certaines obligations (Diffusion de bonne qualité sur le territoire national et vers les communautés italiennes à l'étranger, qualité et variété de la programmation, information complète et facile d'accès, fonction culturelle et éducative, services d'utilité publique sur demande de la collectivité etc.). Ces obligations font l'objet d'un contrat triennal signé avec le ministère des Communications. La principale source de financement de la *RAI* est *il canone*, la redevance, dont le montant de 99,60 euros en 2005 était le plus bas de l'Europe de l'Ouest. En 2004, la *RAI* comptait 3 chaînes de télévision hertziennes généralistes (*RAIUNO, RAIDUE, RAITRE*) et 13 chaînes satellitaires ou numériques thématiques (dont *RAI NEWS 24* et *RAI SPORT SATELLITE*), ainsi que les radios *RADIOUNO, RADIODUE, RADIOTRE*. La *RAI* comporte aussi des filiales : *RAI Cinema* créée en 200, *RAI Corporation* (aux États-Unis), *RAI Trade* (pour la commercialisation des programmes), *RAI Net* (fondée en 1999 diffusée sur Internet). Le 17 octobre 2006, la *RAI* signe son 10^{ème} accord en trente ans avec une filiale de la *BBC, BBC Worldwide*, spécialisée dans la vente de programmes. La *RAI* subit de plus en plus la concurrence de la radio-télévision privée, notamment du groupe *Silvio Berlusconi-Mediaset*, ce qui n'est pas sans influence sur la médiocrité de certains programmes du service public et de la place grandissante de la publicité sur les chaînes publiques. Les réformes toujours attendues par la *RAI* tardent à venir. D'où cette phrase lourde de sens du président du Conseil italien, Romano Prodi : « Il est plus facile de déployer nos forces au Liban que de régler les problèmes de la *RAI* » (*Le Monde*, daté 13 octobre 2006). Il n'en reste pas moins que la Cour constitutionnelle italienne et la Haute Autorité Indépendante des Télécommunications veillent de façon exigeante à l'indépendance de la *RAI* et au respect des règles et principes de droit en la matière.

La VOICE OF AMERICA

Une radio gouvernementale, telle fut la première expérience historique des États-Unis, au début du Second conflit mondial. « Service public » à usage externe, la *Voice of America* est au centre du dispositif d'information et de propagande installé par l'*Office of War Information*. Les premières émissions à destination d'Europe occupée datent de février 1942, en allemand, en anglais, en français puis en 27 langues. Ses bureaux, situés au cœur de New York, emploient un nombre élevé des exilés d'Hitler. Sous la direction de Pierre Lazareff, ancien rédacteur en chef de *Paris-Soir* et de Lewis Galantière, traducteur de Saint-Exupéry, la section française inventive et dynamique compte de très grands noms de nos refoulés outre-Atlantique : André Breton, Claude Lévi-Strauss, Denis de Rougemont, Julien Green, Ève Curie, autant d'*announcers* et de journalistes, racontant le Paris d'avant-guerre et l'effort de guerre américain pour la reconquête de notre liberté. C'est de cette radio que Jacques Maritain transmet ses « Messages » aux Français occupés. Les incertitudes de la politique américaine et la présence de la représentation officielle de la France en Amérique ne sont pas sans créer un certain malaise autour des Français exilés. Pour les Français libres de Londres, cette radio passe pour être hostile au gaullisme. La Voix de l'Amérique survit à la lutte contre le fascisme et reprend son flambeau contre le communisme, en utilisant cette fois les Européens de l'Est persécutés. Jusqu'à nos jours, ses ondes touchent différentes zones du monde, en particulier le Moyen-Orient, livrant, à plus ou moins bon escient, des messages de démocratie par les soins de nouvelles générations d'exilés de tous pays.
